

Inscriptions scolaires 2024-2025

A compter du 11 mars 2024, les inscriptions scolaires pour l'année 2024-2025 sont ouvertes. Vous trouverez ci-dessous les informations pour inscrire votre enfant dans une école de Buxerolles.

La 1^{ère} inscription scolaire se déroule en 3 temps :

1/**Préinscription scolaire administrative**

2/**Inscription pédagogique** : vous êtes invités à prendre contact avec la directrice ou le directeur de l'école, à partir des coordonnées indiquées sur le certificat de préinscription scolaire.

3/**Inscription à la restauration scolaire, aux activités périscolaires** et extrascolaires à partir du 15 juillet 2024.

Deux modes de préinscription vous sont proposés :

- **En ligne à partir du lundi 11 mars** : en joignant vos pièces justificatives numérisées sur le Portail Famille.
- **En mairie** : retirer un dossier aux heures d'ouverture de la mairie et le déposer lors des permanences les lundis, mardis, mercredi et jeudis de 13h30 à 17h30 avec la *copie des pièces justificatives demandées*.

Démarche en ligne [**ici**](#)

- **1^{ère} inscription scolaire :**

1. **Procédure pour la création du compte :**

Ouvrir l'onglet je crée mon compte.

Suivre les étapes avec les documents à fournir. **Sans ces documents, la création du compte est impossible.**

En cas de difficulté d'accès, merci de contacter le service affaires scolaires les lundis/mardis/mercredis/jeudi après-midi entre 13h30 et 17h30 au 0549385742 ou envoyer un mail à affairescolaires@buxerolles.fr.

2. **Transmission des identifiants** : Une fois le dossier validé par le service, vous recevrez votre identifiant et votre mot de passe par mail dans un délai de 24 heures.

3. **Préinscription scolaire :**

Vous pourrez ensuite faire la préinscription de vos enfants à l'école en sélectionnant le menu « Mes Démarches » « Préinscription scolaire ». Il vous suffira de suivre la procédure.

Toutes les pièces justificatives sont mentionnées sur le Portail Famille et ci-après.

- ***Vous avez un enfant déjà scolarisé et vous souhaitez inscrire un nouvel enfant***

Vous pouvez vous rendre sur votre espace personnel du Portail Famille et inscrire un nouvel enfant en suivant ce chemin :

Mes Démarches / Préinscription scolaire

Suivre la procédure et rentrer les documents nécessaires.

- ***Votre enfant est inscrit à la Crèche de Buxerolles.***

Vous pouvez vous rendre sur votre espace personnel du Portail Famille et préinscrire un nouvel enfant à l'école :

Mes Démarches – Préinscription scolaire

Suivre la procédure et rentrer les documents nécessaires.



A l'issue de votre démarche, vous recevrez le certificat de préinscription scolaire par mail indiquant l'école où est affecté votre enfant dans un délai de 72 heures.

Listes des documents à fournir :

- **Livret de famille** (ou acte de naissance de moins de 3 mois) avec les parents, les frères et les sœurs,
- **Carnet de santé de l'enfant** (pages concernant les vaccins uniquement)
- **Justificatif de domicile** (daté de moins de 3 mois) ou en cas d'hébergement : attestation d'hébergement + copie du justificatif de domicile + copie de la pièce d'identité de l'hébergeant
- **Attestation de quotient familial** datée de moins d'1 mois (ou numéro d'allocataire CAF ou MSA) ou dernier avis d'imposition. Sans ce document, la facturation se fera sur la tranche la plus élevée.
- **Jugement en cas de divorce ou séparation** ; OBLIGATOIRE pour tout parent en garde alternée, accompagné du calendrier de garde alternée si besoin de double facturation des activités périscolaires.
- **Carte Nationale d'Identité ou passeport ou Titre de séjour des deux parents ou du responsable légal.**